



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

JSS Sustainable Equity – Green Planet, Classe d'actions P EUR acc

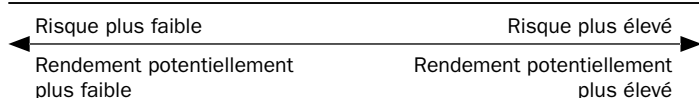
un compartiment de JSS Investmentfonds (ISIN : LU0707700596)

Société de gestion : J. Safra Sarasin Fund Management (Luxembourg) S.A.

Objectifs et politique d'investissement

- Les objectifs d'investissement durable du JSS Sustainable Equity – Green Planet (le « Fonds ») sont alignés sur l'article 9 du SFDR. Le Fonds privilégie dès lors les sociétés qui sont exposées à des revenus « verts » alignés sur la Taxonomie de l'UE. L'objectif est d'atteindre une part moyenne de revenus « verts » correspondant à 30% des revenus totaux du portefeuille.
- Le Fonds vise une appréciation du capital sur le long terme par le biais d'investissements en actions mondiales émises par des sociétés qui contribuent à la formulation de solutions respectueuses de l'environnement.
- Le Fonds est géré activement et n'a pas vocation à répliquer un quelconque indice. Le Fonds est géré sans référence à un quelconque indice.
- Le Fonds investit l'essentiel de ses actifs soit directement (au moins 51%), soit indirectement, dans des titres de participation du monde entier qui offrent une exposition à des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement. L'approche d'investissement prend en compte de multiples thèmes de croissance verte tels que la protection des écosystèmes (p. ex. technologies de l'eau), l'efficacité en termes de ressources (p. ex. l'efficacité de la fabrication), les énergies du futur (p. ex. chaîne de valeur des énergies solaire et éolienne) et la mobilité intelligente (p. ex. véhicules électriques).
- Le choix des placements se fait de manière discrétionnaire, c'est-à-dire qu'il n'existe aucune directive relative à d'autres critères que ceux décrits précédemment.
- Le Fonds prend en compte les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG ou durabilité) au cours du processus d'investissement.
- Le Fonds peut en outre investir jusqu'à 20% de ses actifs nets dans des actifs liquides tels que des liquidités, des instruments du marché monétaire et des titres de créance à taux fixe ou flottant de qualité investment grade.
- Les actions de ce Fonds peuvent être rachetées ou échangées chaque jour ouvrable.
- Cette classe d'actions du Fonds réinvestit les revenus en permanence.

Profil de risque et de rendement



| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

- La catégorie de risque et de rendement indiquée repose sur des données historiques et ne saurait constituer un indicateur fiable du profil de risque futur du Fonds.
- La classification du Fonds peut évoluer dans le temps et ne saurait être garantie.
- La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'un investissement sans risque.
- Le Fonds a été classé dans la catégorie de risque 6 dès lors que, conformément à sa politique d'investissement, la valeur de ses investissements peut fluctuer de façon importante. Par conséquent, le rendement escompté et le risque de perte potentiel peuvent être élevés.
- De plus, les investissements réalisés dans des secteurs de croissance ou des petites et moyennes entreprises sont comparativement associés à des risques de fluctuation des cours supérieurs.
- Un risque de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur des investissements réalisés par le Fonds.
- Pour de plus amples informations sur les risques, veuillez vous référer au chapitre « Principes d'investissement » du prospectus et au supplément relatif au Compartiment concerné.



Frais

Les frais acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses actions. Ces frais limitent la croissance potentielle des investissements du Fonds.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

| | |
|------------------------|-------|
| Frais d'entrée | 3.00% |
| Frais de sortie | 0.00% |
| Commission de dilution | 0.40% |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés sur le Fonds sur un an

| | |
|----------------|-------|
| Frais courants | 2.32% |
|----------------|-------|

Frais prélevés sur le Fonds sous certaines conditions

| | |
|---------------------------|-------|
| Commission de performance | néant |
|---------------------------|-------|

Les frais d'entrée et de sortie indiqués dans le présent document sont des chiffres maximums. Dans certains cas, ils peuvent être plus bas. Veuillez consulter votre conseiller financier pour plus d'informations.

La commission de dilution correspond au montant maximal pouvant être prélevé par le Fonds sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

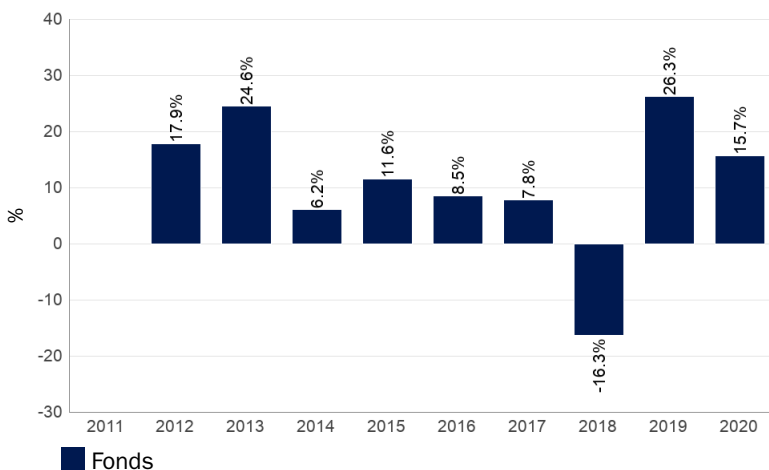
Les frais courants se basent sur les données de la période de 12 mois clôturée en décembre 2020 et peuvent varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- Les coûts des opérations de portefeuille à l'exception des éventuels frais d'entrée et de sortie au titre de l'acquisition ou de la cession d'autres fonds.

Les commissions de conversion ne dépasseront pas 0.40% du montant de cession ou de rachat au bénéfice du Fonds.

Des informations complémentaires relatives aux frais figurent dans le prospectus, au chapitre « Commissions, frais et aspects fiscaux ».

Performances passées



- La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs à escompter.
- Lors du calcul de la performance, les commissions et frais éventuellement prélevés au titre de la souscription et du rachat d'actions ne sont pas pris en compte.
- Le Fonds a été lancé en 2007 et cette classe d'actions en 2011.
- La performance passée est calculée en EUR.
- À compter du 22/01/2021, le JSS Sustainable Equity – Water est renommé JSS Sustainable Equity – Green Planet.

Informations pratiques

- Dépositaire : RBC Investor Services Bank S.A.
- De plus amples informations sur le Fonds ainsi que le prospectus, les statuts, le dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur sont disponibles gratuitement en allemand et en anglais auprès de la société de gestion J. Safra Sarasin Fund Management (Luxembourg) S.A., 11-13 Bvd de la Foire, L-1528 Luxembourg, tél. : +352 262 1251, et de la société, JSS Investmentfonds, 11-13, Bvd de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- D'autres informations pratiques sur le Fonds ainsi que le prix actuel par action sont disponibles à l'adresse www.jsafrasarasin.ch/funds.
- La réglementation fiscale de votre pays de domicile ou de résidence fiscale déterminera l'impact de votre investissement sur votre situation fiscale. Pour plus d'informations sur les conséquences fiscales de l'investissement, veuillez contacter votre conseiller fiscal.
- La responsabilité de JSS Investmentfonds ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les sections correspondantes du prospectus de JSS Investmentfonds.
- Le document d'information clé pour l'investisseur décrit un compartiment de JSS Investmentfonds. Le prospectus et les rapports réguliers sont établis pour JSS Investmentfonds dans son ensemble.
- Les actifs de chaque compartiment de JSS Investmentfonds ne répondront, à l'égard de tiers, que du passif du compartiment concerné. En outre, les compartiments sont traités comme des entités distinctes s'agissant des relations entre investisseurs, et chaque compartiment se voit attribuer ses propres engagements lors du calcul de la valeur nette d'inventaire.
- Les investisseurs d'un compartiment donné de JSS Investmentfonds ont le droit de convertir tout ou partie de leurs actions en actions d'un autre compartiment de JSS Investmentfonds lors de tout jour d'évaluation commun aux deux compartiments. De plus amples informations à ce sujet figurent à la section « Conversion d'actions » du prospectus de JSS Investmentfonds.
- De plus amples informations quant à la distribution des catégories d'actions supplémentaires d'un quelconque des compartiments de JSS Investmentfonds peuvent être obtenues auprès de votre conseiller financier.
- Un résumé de la dernière version de la politique de rémunération est disponible à l'adresse <http://fundmanagement-lu.jsafrasarasin.com/internet/fmlu>. Cette politique inclut une description de la méthode de calcul de la rémunération et des avantages, ainsi que des informations sur les personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, y compris la composition du comité de rémunération si un tel comité a été constitué. Les investisseurs peuvent obtenir une copie de la politique de rémunération en vigueur gratuitement auprès du siège social de la société de gestion.